

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture  
et de l'alimentation

Arrêté du **27 JUIL. 2020**

**portant reconnaissance de la démarche Vaches aux pâturages en application de l'article D. 617-5 du code rural et de la pêche maritime**

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 617-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2011 portant application de l'article D. 617-3 du code rural et de la pêche maritime et arrêtant le référentiel relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles ;

Vu l'avis de la commission nationale de la certification environnementale en date du 7 juillet 2020,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En application du II de l'article D.617-5 susvisé, la démarche Vaches aux pâturages portée par l'association Lait de pâturage, Maison de l'agriculture, rue Maurice Le Lannou – CS 64240 – 35042 Rennes Cedex, est reconnue comme équivalente à l'ensemble des exigences du référentiel de la certification environnementale de deuxième niveau pour ce qui concerne l'activité bovin lait de l'exploitation.

Pour pouvoir obtenir la certification environnementale de deuxième niveau, l'exploitant doit également, le cas échéant, respecter l'ensemble des exigences de ce référentiel pour les autres activités de l'exploitation.

## Article 2

L'association Lait de pâturage porte sans délai à la connaissance du secrétariat de la Commission Nationale de la Certification Environnementale toute modification du référentiel ou du système de contrôle de la démarche Vaches aux pâturages. Lorsque cette modification est susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1, elle fait l'objet d'un examen par la Commission Nationale de la Certification Environnementale qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

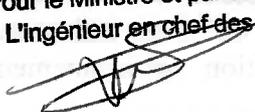
## Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **27 JUIL. 2020**

 Le ministre de l'agriculture  
et de l'alimentation

Pour le Ministre et par délégation  
L'ingénieur en chef des mines

  
Serge LHERMITTE